

C Parvenir à une administration publique durable et exemplaire

OBJECTIF GLOBAL

Réduire la production de déchets et assurer l'exemplarité de l'Etat (objectif n°10 Agenda 2030 Valais).

PILOTE ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN

Les partenaires sont : [FDDM](#), services cantonaux, députés valaisans

ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

Non définie. Budget en lien avec l'Agenda 2030 Valais


ACTION C1

Elaborer un « plan de gestion des déchets » à l'échelle de chaque service ou département : gestion des déchets, choix responsables dans les achats et les matériaux utilisés, fonctionnement interne, lignes directrices quant au stockage numérique des données, etc.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un modèle-type de plan de gestion des déchets - Mettre en place des plans de gestion des déchets dans l'administration cantonale - Sensibiliser les collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plans de gestion mis en place - Nombre de services touchés - Volumes de déchets collectés et valorisés 	Long terme (5 à 10 ans)

ACTION C2

Exemplarité de l'Etat : Sensibiliser à l'utilisation de matériaux de construction revalorisés et locaux par le biais de l'exemplarité de l'Etat. Diffusion de bons exemples.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES, INDICATEURS DE SUIVI ET TEMPORALITÉ :  A
 Cette action est traitée dans la Mesure A Mettre en place une communication claire, forte et globale autour des déchets